



DEMANDE DE BADGE D'ACCES – PLATEFORME DE VALORISATION DE DÉCHETS DE SAINT MARTIN DE FONTENAY

Formulaire professionnels

(Extrait de Kbis ou justificatif à fournir)

Ce formulaire est à envoyer renseigné par mail à l'adresse plateformesmf@gmail.com accompagné d'un justificatif de domicile ou à remettre à l'accueil des locaux du SMICTOM de la Bruyère – CD 132A – 14680 GOUVIX (Horaires d'ouverture au 02.31.23.84.63) ou sur le site internet www.smictomdelabruyere.com. Le badge vous sera remis uniquement dans les locaux du SMICTOM.

N° badge (réservé au syndicat)

Entreprise :

N° SIRET : Code APE :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Nom et prénom du responsable de l'entreprise :

Immatriculation(s) et poids à vide du ou des véhicules :

.....

.....

Je, soussigné

- Certifie avoir demandé ce jour un badge d'accès « professionnels » à la plateforme de valorisation de déchets de Saint Martin de Fontenay.
- Avoir été informé des conditions d'accès à cette dernière (tarifs, heures d'ouverture, déchets acceptés, conditions de renouvellement du badge,...) dans le règlement intérieur dont j'ai pris connaissance.
- Atteste être assuré pour les dommages causés aux tiers.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès du SMICTOM de la Bruyère.

Fait à le

Signature :

CADRE RESERVE AU SMICTOM DE LA BRUYERE

Badge « professionnel » n°

Remis à de l'entreprise

Fait à, le

Signature



PRISE EN CHARGE DE DÉCHETS NON MÉNAGERS

Fiche provision financière

N° badge

RAISON SOCIALE.....

Adresse complète

N° SIRET :

Contact (service comptabilité)

☎ /.../.../.../....

Contact (Service exploitation – à joindre si problème au moment du dépôt)

.....

☎ /.../.../.../....

Les prix appliqués ont été votés par le Comité Syndical le 02/03/2017 (Délibération n° 2017/007) et ont été révisés le 28/02/2022 (Délibération 2022/007) et peuvent être révisés de manière régulière par arrêté du Président.

La provision financière appliquée lors de la création du badge est basée sur une estimation annuelle des apports de déchets de votre société/collectivité.

Une provision correspondant à 2 mois d'apport de déchets vous sera demandée pour toute ouverture de compte. Celle-ci sera encaissée à l'ouverture du compte. En cas de non-paiement des factures sous 30 jours, le SMICTOM utilisera cette provision et suspendra le badge jusqu'à reconstitution de celle-ci.

L'émission d'un titre de recettes étant au minimum de 15€, si le montant dû calculé est inférieur à cette somme, il sera demandé une provision égale au montant minimum soit 15€.

En cas de clôture du compte avec une provision positive, celle-ci sera restituée.

Pour information, les factures liées aux dépôts seront éditées mensuellement.

Selon l'arrêté n°2017-01 du 15 Juin 2017 modifiant le règlement intérieur de fréquentation de la déchèterie de Saint Martin de Fontenay par les particuliers et les non ménages du périmètre syndical, **les professionnels ne pourront pas effectuer de dépôt de déchets le samedi**, jour réservé à l'accueil des particuliers.



PRISE EN CHARGE DE DÉCHETS NON MÉNAGERS

Fiche provision financière

N° badge

RAISON SOCIALE.....

Adresse complète

N° SIRET :

Contact (service comptabilité)

☎ /.../.../.../....

Contact (Service exploitation – à joindre si problème au moment du dépôt)

.....

☎ /.../.../.../....

Les prix appliqués ont été votés par le Comité Syndical le 02/03/2017 (Délibération n° 2017/007) et ont été révisés le 10/02/2023 (Délibération 2023/005) et peuvent être révisés de manière régulière par arrêté de la Présidente.

La provision financière appliquée lors de la création du badge est basée sur une estimation annuelle des apports de déchets de votre société/collectivité.

Une provision correspondant à 2 mois d'apport de déchets vous sera demandée pour toute ouverture de compte. Celle-ci sera encaissée à l'ouverture du compte. En cas de non-paiement des factures sous 30 jours, le SMICTOM utilisera cette provision et suspendra le badge jusqu'à reconstitution de celle-ci.

L'émission d'un titre de recettes étant au minimum de 15€, si le montant dû calculé est inférieur à cette somme, il sera demandé une provision égale au montant minimum soit 15€.

En cas de clôture du compte avec une provision positive, celle-ci sera restituée.

Pour information, les factures liées aux dépôts seront éditées mensuellement.

Selon l'arrêté n°2017-01 du 15 Juin 2017 modifiant le règlement intérieur de fréquentation de la déchèterie de Saint Martin de Fontenay par les particuliers et les non ménages du périmètre syndical, **les professionnels ne pourront pas effectuer de dépôt de déchets le samedi**, jour réservé à l'accueil des particuliers.

Type de déchets	Quantité annuelle estimée (en m3)	Prix unitaire au m3	Montant provision
Déchets verts		8,40 €	- €
Gravats*		21,35 €	- €
Mobiliers*		10,90 €	- €
Encombrants*		40,08 €	- €
Bois de classe A		11,55 €	- €
Ferrailles		5,00 €	- €
Cartons		6,00 €	- €
huile végétale* (au litre)		1,00 €	- €
Objets valorisables		- €	- €
Radiographies argentiques		- €	- €
Batteries		- €	- €
Déchets électriques et électroniques :			
Froid (à l'unité)		5,00 €	- €
Hors froid (à l'unité)		5,00 €	- €
Petits appareils en mélange (à l'unité)		1,00 €	- €
Ecran (à l'unité)		5,00 €	- €
Déchets dangereux :			
Déchets non identifiés (au litre)		3,00 €	- €
Produits pateux (au litre)		2,50 €	- €
Solvants liquides et détergents (au litre)		3,00 €	- €
Acides et bases (au litre)		2,50 €	- €
Aérosols (à l'unité)		2,50 €	- €
Produits comburants (au litre)		4,50 €	- €
Liquides automobiles (au litre)		2,50 €	- €
Filtres à huile (à l'unité)		1,50 €	- €
Produit à base de mercure (au litre)		240,00 €	- €
Emballages souillés (à l'unité)		1,50 €	- €
Extincteurs (à l'unité)		36,00 €	- €
		TOTAL	- €
		TOTAL PROVISION	- €
Volume minimum par dépôt 0,1 m3			
* volume de dépôt limité en fonction de la capacité de stockage du moment			

Provision acquittée le

N° pièces comptables.....

Signature
Responsable Société/collectivité

Signature
SMICTOM de la Bruyère

*CADRE RESERVE AU SMICTOM DE LA BRUYERE
(en cas de clôture de compte)*

Factures acquittées en totalité : Oui Non Somme restante :

Restitution provision : Oui Non Montant resitué :

Signature responsable Société/Collectivité

Signature SMICTOM de la Bruyère
